

n° 13, juin 1998

Centre Antipoison Hôpital E. Herriot, Lyon

EDITORIAL

Vigitox: aujourd'hui et demain

Au précédent numéro était joint un questionnaire visant à apprécier votre degré de satisfaction et vos centres d'intérêt: 138 réponses nous sont parvenues, ce qui est un encouragement à poursuivre.

Il apparaît que près de la moitié d'entre vous lisent intégralement chaque numéro et presque autant les sujets qui les concernent plus directement. Pour la très grande majo-rité, Vigitox s'avère intéressant et/ou utile. Les synthèses portant sur un toxique et les questions/réponses sont les rubriques plébiscitées. Parmi les sujets qui mériteraient une plus grande place, sont citées en premier lieu la Toxicologie environnementale, la Toxicologie porfessionnelle et les analyses bibliographiques.

Le caractère trop austère de la présentation revient fréquemment: nous en avions conscience. L'intérêt que vous avez bien voulu manifester ainsi que le soutien finan-cier qu'a décidé de nous accorder le réseau Rhône-Alpes de Toxicovigilance nous per-mettront dès le prochain numéro de proposer une nouvelle maquette, avec une paru-tion plus régulière et de nouvelles rubriques.

Les Centres antipoison et la Toxicovigilance se transforment, et Vigitox se veut le témoin de cette évolution. Grâce à votre soutien, nous espérons contribuer à une meil-leure diffusion des connaissances et à une prise en compte de vos préoccupations, qui sont aussi les nôtres.

Professeur Jacques Descotes

L'évaluation du risque en pratique quotidienne au Centre antipoison de Lyon

La démarche d'évaluation du risque en Toxicologie (voir Vigitox N° 8) concerne habituellement de larges populations. En réalité, elle peut tout à fait s'appli-quer à une collectivité relativement res-treinte, voire même à un individu isolé. Les exemples ci-dessous, tirés de l'acti-vité quotidienne de l'unité de Toxico-vigilance du Centre antipoison de Lyon, en sont l'illustration.

1. Risque à long terme de la 2-chloro,5nitroaniline

Un jardinier de 38 ans, employé dans un établissement hospitalier, conditionne 2 fois/semaine depuis 3 ans les déchets dans des fûts en carton de récupération; ceux-ci sont ensuite incinérés. Il est extrêmement inquiet depuis la décou-verte fortuite de l'étiquetage, habituel-lement absent, des cartons où il est fait mention de risques toxiques et d'effets irréversibles liés à la 2-chloro,5-nitroaniline, normalement contenue dans ces cartons. De fait, ses mains ont été en contact à de nombreuses reprises avec une fine poudre jaune. Il est asymptomatique mais demandeur d'une évaluation du risque sanitaire en rap-port avec cette exposition.

La 2-chloro,5-nitroaniline est une ami-ne aromatique nitrée. Aucune donnée toxicologique concernant cette molécule n'est disponible. En première analyse, on peut estimer que sa toxicité est voisine de celle des nitroanilines, le pouvoir irritant en plus du fait de la substitution halogénée. Les nitroanili-nes sont des intermédiaires dans la pro-duction de colorants. Elles se présentent sous forme d'une poudre cristalline jaune, peu soluble dans l'eau mais soluble dans les solvants organiques. Peu volatiles, elles sont en revanche douées d'une bonne pénétration percu-tanée; l'absorption peut également être digestive par contact avec les mains souillées. La contamination massive de la peau provoque une méthémoglobiné-mie (métHb) qui se traduit par une cyanose gris-ardoisée au niveau des ongles, des ailes du nez et du pourtour des lèvres. Ce n'est que pour des métHb supérieures à 30 % que des signes clini-ques apparaissent, avec céphalées, vomissements, agitation, tachycardie, dys-pnée. Les nitroanilines sont également hémolysantes à très forte

A long terme, le contact cutané répété peut entraîner des dermites de contact, en général non allergiques. Le risque est dominé par les incertitudes concer-nant un éventuel pouvoir cancérogène, notamment vésical. Les nitroanilines sont génotoxiques in vitro: effets mutagènes sur bactéries, augmentation des échanges de

chromatides soeurs et des aberrations chromosomiques sur cellu-les ovariennes de hamster. Les études de cancérogenèse animales sont contradic-toires: résultats négatifs chez le rat et la souris femelle, hémangiomes et héman-giosarcomes (mais pas de tumeurs vésicales) chez la souris mâle. Aucune étude épidémiologique chez des travailleurs exposés aux nitroanilines n'a été effec-tuée. L'aniline est actuellement considé-rée comme non cancérogène; la 4-chlo-roaniline est classée comme cancéro-gène possible pour l'homme (groupe 2B) par le Centre International de Recher-che sur le Cancer. Les nitroanilines ne sont pas classées.

En pratique, en l'absence de donnée solide sur la cancérogénicité de la 2-chloro,5-nitroaniline, il convient de rassurer ce salarié dont l'exposition pa-raît avoir été modeste. Le bilan biologi-que réalisé n'a montré ni hémolyse ni métHb. Il n'y a pas d'argument pour mettre en place un dépistage vésical par compte d'Addis avec cytologie du culot urinaire (frottis coloré par la technique de Papanicolaou). En l'état actuel des connaissances, ces examens sont très probablement inutiles, certainement anxiogènes, et de surcroît prématurés compte-tenu de la latence de ces tu-meurs.

2. Risques de l'usage détourné de comprimés à base d'hexa-méthylène tétramine

Un industriel commercialise des compri-més combustibles permettant le ré-chauffage des rations de combat du per-sonnel des armées, conditionnés sous forme d'un blister de 6 unités dosées à 7 g d'hexaméthylène tétramine. Il envi-sage de fournir également certains éta-blissements pénitentiaires et souhaite être informé de l'importance des risques toxiques en cas d'ingestion massive de sa spécialité par un détenu.

L'hexaméthylène tétramine (HMT) ou hexamine est amine cyclo-alipha-tique résultant de la condensation du formaldéhyde et de l'ammoniac. Elle se présente sous forme de cristaux hydro-solubles inodores, se sublimant à 280°C; sa pyrolyse dégage du formaldéhyde gazeux, de l'ammoniac et des vapeurs nitreuses, gaz très corrosifs, ainsi que de l'acide cyanhydrique, hautement toxi-que. Les applications industrielles de l'HMT sont nombreuses: intermédiaire de synthèse dans la fabrication de médicaments, pesticides et explosifs (Hexogène), durcisseur de résines phé-noplastes et matières plastiques, inhibi-teur de corrosion, tablettes combustibles pour le camping... L'HMT est également un biocide efficace agissant par libéra-tion lente de formaldéhyde en milieu acide. Elle est utilisée à faible dose com-me conservateur alimentaire: fromages, poissons marinés conserves... Sous la dénomination de méthénamine, c'est un principe actif d'antiseptiques urinaires encore

commercialisés en France (par exemple Mictasol® et Uromil®).

Les données toxicologiques concernant l'HMT sont abondantes, provenant du milieu relativement professionnel d'une part, et de l'utilisation thérapeutique de cette molécule d'autre part. L'HMT est irritante pour la peau, l'oeil et les voies respiratoires. L'exposition aux vapeurs chez les travailleurs employés à la mise en oeuvre de résines phéno-plastes contenant de l'HMT est à l'origi-ne de conjonctivites, irritation de la peau en cas de projection accidentelle, picotements du nez et de la gorge, toux et oppression thoracique. A long terme, l'HMT est allergisante, provoquant des eczémas de contact en cas de manipulations répétées, voire de véritables cri-ses d'asthme. Il est en général difficile de savoir si c'est le formaldéhyde ou l'HMT qui est responsable des manifesta-tions observées.

Les effets indésirables des médicaments à base d'HMT, utilisés initialement à des posologies de 15 mg/kg 4 fois/jour (soit 4 g/jour chez l'adulte), sont en rapport avec la libération de formaldéhyde et d'ammoniac. Ils comprennent des trou-bles digestifs mineurs (nausées, diar-rhée), des éruptions cutanées, et parfois des irritations de la vessie se traduisant par des douleurs sus-pubiennes, des mictions fréquentes et des hématuries. En revanche, l'utilisation chez la femme enceinte n'a donné lieu à aucun effet indésirable pour le foetus. En cas de surdosage, les doses dangereuses sont de l'ordre de 5-10 g pour un adulte, proches des doses thérapeutiques. Chez un en-fant de 2,5 ans, l'ingestion de 8 g d'HMT a entraîné une cystite marquée avec très importante hématurie. L'ingestion mas-sive provoque un syndrome digestif intense (vomissements, douleurs abdo-minales, diarrhée profuse), un coma avec possibles convulsions, et une at-teinte hépatique et rénale.

Au total, l'ingestion accidentelle d'un seul comprimé est susceptible de provo-quer des troubles digestifs sérieux. L'in-gestion volontaire massive imposerait une hospitalisation pour bilan endos-copique des lésions et prise en charge en réanimation. Au vu de ces données, certains établissements pénitentiaires ont préféré renoncer à l'utilisation de ce produit.

3. Risque à long terme d'une exposition professionnelle transitoire au cadmium

Un travailleur intérimaire de 34 ans a été employé pendant 4 mois dans une usine de recyclage de piles, avec de fréquentes interventions sur les fours. Il est asymptomatique mais son médecin traitant s'interroge sur la signification d'un dosage urinaire de cadmium (Cd) effectué en fin de contrat par le service de

Médecine du Travail. Le taux est à $14,4~\mu g/g$ de créatinine.

L'absorption du Cd en milieu de travail est principalement respiratoire par in-halation de vapeurs et de poussières, mais également digestive par le biais des mains souillées. Le Cd s'accumule au niveau du foie et surtout du rein, où sa demi-vie est de plus de 15 ans. L'élimi-nation de la fraction non accumulée est lente et essentiellement urinaire. Les vapeurs et fumées concentrées d'oxyde de Cd sont caustiques pour les voies aériennes: leur inhalation, en général lors du soudage d'alliages contenant du Cd, provoque une broncho-pneumo-pathie chimique, dont le tableau consti-tué est celui d'un OAP lésionnel pouvant évoluer vers un SDRA.

L'inhalation répétée de vapeurs et fu-mées à concentration non irritante se traduit par l'accumulation du métal au niveau du rein et l'installation progres-sive d'une tubulopathie proximale avec excrétion anormale protéines de bas poids moléculaire microglobuline, enzymes, retinol binding protein...). Cette atteinte survient pour des cadmiu-ries supérieures à 10 µg/g de créatinine, voire dès 5 µg/g de créatinine selon les études les plus récentes. L'évolution de la néphropathie est lente, mais irréversible; l'exposition à forte dose s'accom-pagne d'une participation glomérulaire, puis du passage au stade de néphropa-thie tubulo-interstitielle et enfin l'insuffisance rénale chronique. Il n'y a pas de traitement chélateur possible. L'incidence des lithiases rénales est significativement augmentée chez les ouvriers exposés au long cours. Ceux-ci présentent par ailleurs une coloration jaunâtre du collet et de l'émail des dents, liée à une élimination partielle du métal dans la salive.

La surveillance des travailleurs exposés se fait par le dosage sanguin et/ou urinaire du Cd. La cadmiémie est un reflet de l'imprégnation des semaines précédentes alors que la cadmiurie re-flète plutôt l'exposition chronique et la charge corporelle. Le taux urinaire dans la population générale est $\leq 2~\mu g/g$ de créatinine; le taux maximal considéré comme acceptable pour les travailleurs exposés est de $5~\mu g/g$ de créatinine.

Dans le cas de ce sujet, le taux urinaire est élevé, témoin d'une exposition à dose importante liée à une hygiène de travail déficiente et à l'insuffisance des équipe-ments de protection individuelle. Le bilan biologique réalisé (dosage de la créatinine sanguine et des protéines urinaires) est normal. Le risque d'altération de la fonction rénale apparaît extrêmement faible compte-tenu du ca-ractère limité dans le temps de l'exposi-tion.

Dr F. Testud

VIGITOX est publié "trimestriellement" par le Centre Antipoison de Lyon, Hôpital E.Herriot, 69437 Lyon cedex 3

Tel: 04 72 11 69 11

Si vous constatez un effet inattendu ou une pathologie en rapport avec une exposition toxique ou si vous souhaitez des informations sur ces problèmes, vous pouvez contacter les médecins en charge de la Toxicovigilance.

Contact: Dr F. Testud.

Intoxications aiguës par substances dérivées de l'hydrazine

Quoi de commun entre le carburant de la fusée Ariane, l'isoniazide, antitubercu-leux de première intention, et les gyro-mitres, champignons proches des très recherchées morilles ? Peu de choses à première vue ! Et pourtant, tous 3 possè-dent un profil toxicologique voisin car ce sont des dérivés hydraziniques. En ef-fet, les ergols propulsant les fusées sont à base d'hydrazine anhydre, de méthyl- et diméthylhydrazine. Dans l'organisme, l'isoniazide ou hydrazide de l'acide isonicotinique (Rimifon®) est biotrans-formé en acétylisoniazide puis actéylhy-drazine. De même, les toxines des gyromitres sont hydrolysées en milieu gastrique en méthylformylhydrazine méthylhydrazine. Malgré leur contexte de survenue très différent, il est inté-ressant de rapprocher ces intoxications s'exprimant par un même tableau clinique et sous-tendues par une pathogénie commune.

♦ Une observation classique d'intoxica-tion aiguë par l'isoniazide a été récem-ment notifiée au Centre antipoison de Lyon. Une jeune femme de 21 ans traitée par Rimifon® depuis un contage présumé 3 mois auparavant, en ingère 50 cps dans un contexte dépressif. Lors de la prise en charge 2 heures plus tard

par le SMUR, elle est totalement asymp-tomatique. Au service des Urgences, un lavage gastrique abondant est réalisé, suivi de l'administration de charbon ac-tivé. A la 3ème heure, surviennent 2 crises convulsives généralisées sponta-nément résolutives. Transférée en Réa-nimation, elle présente, malgré la mise en place d'une perfusion de Rivotril®, une 3ème crise comitiale cédant sous 2 mg d'Hypnovel® IV. Le taux sanguin de l'isoniazide est à 9,8 mg/l pour un taux thérapeutique compris entre 1 et 2 mg/l. L'évolution est rapidement favorable sous traitement anticonvulsivant et administration de vitamine B_6 (Bécilan®). Elle est cependant marquée par une rhabdomyolyse purement biologique, maximale à $\rm J_3$ (CPK à 19640 UI/l), sans atteinte hépato-rénale.

L'isoniazide diminue les taux sanguins et tissulaires de pyridoxine (vitamine B₆): ses métabolites forment des complexes pyridoxine-hydrazones excrétés par le rein, et inhibent de manière compéti-tive l'enzyme assurant la phosphory-lation de la pyridoxine en sa forme active. C'est pourquoi une supplémenta-tion est parfois recommandée en cours de traitement, bien que dans nos pays occidentaux les apports en vitamine B₆ dépassent largement les besoins. La baisse du taux de pyridoxine diminue la production du GABA, neurotransmetteur inhibiteur dont le déficit est à l'origine des effets neurologiques observés lors de l'intoxication aiguë: état confusion-nel, coma, et convulsions retardées de plusieurs heures (3 à 5 en moyenne) par rapport à l'ingestion. Il existe en général une acidose métabolique, liée aux convulsions mais aussi au blocage par l'isoniazide de la conversion des lactates en pyruvates. Une cytolyse hé-patique vraisemblablement en rapport avec la formation d'hydrazine libre, de radicaux acétylés et de divers métaboli-tes réactifs accompagne les intoxica-tions graves. Enfin, une polynévrite sensitive distale, effet secondaire clas-sique des traitements au long cours, peut s'installer dans les suites de l'intoxi-cation aiguë, en général en l'absence de traitement spécifique par vitamine B₆. La dose toxique est variable selon le phénotype d'acétylation de l'individu; des signes cliniques sont possibles dès 2 g chez l'adulte. La prise en charge repose sur l'évacuation digestive (si le délai est compatible), des mesures de réanimation symptomatiques [intuba-tion et ventilation assistée, oxygénothé-rapie, correction des convulsions et de l'acidose (alcalinisation)], ainsi que sur l'administration de pyridoxine (Béci-lan®): 5 g en IV lente, à renouveler selon l'état clinique. L'administation de Nacétylcystéine (Fluimucil®) serait envisageable dans les formes graves, pour neutraliser les métabolites réactifs et empêcher la cytolyse hépatique, mais il n'existe aucune expérience clinique publiée.

♦ En milieu professionnel, les intoxica-tions par l'hydrazine et ses dérivés sont exceptionnelles: les quelques observa-tions publiées font suite à des

accidents survenus dans l'industrie chimique ou le secteur de la climatisation, l'hydra-zine étant largement utilisée comme agent anticorrosion. L'intoxication aiguë résulte de l'inhalation de vapeurs concentrées d'hydrazine anhydre ou de diméthylhydrazine, ou bien de la péné-tration percutanée du toxique après aspersion massive du travailleur. Dans le premier cas, l'intoxication systémique complique une atteinte irritative des voies respiratoires (sub-OAP lésionnel), dans le second des brûlures chimiques étendues. Le tableau comprend là encore un état confusionnel avec vertiges, évo-luant vers la somnolence puis le coma convulsif; les complications décrites sont une hémolyse et une cytolyse hépatique modérées, ainsi que l'instal-lation secondaire d'une neuropathie périphérique. La prise en charge est identique à celle des intoxications ingestion d'isoniazide, par décontamination cutanéo-muqueuse éventuelle en plus.

♦ La consommation de gyromitres du genre esculenta ou fausses morilles est également responsable d'une intoxica-tion hydrazinique. Ces champignons, assez peu communs en France (essen-tiellement les forêts de conifères au printemps dans l'est du pays ainsi que dans les Pyrénées orientales), mais très répandus dans les pays de l'Est, con-tiennent de l'acétaldéhyde-Nformyl-méthyl-hydrazone ou gyromitrine, toxi-ne hydrolysée dans l'organisme en méthyl-hydrazine. Sa thermolabilité, ajoutée à une teneur extrêmement variable d'un spécimen à l'autre, ainsi qu'aux capacités d'acétylation variables selon les individus, rend compte du caractère inconstant et imprévisible de ces intoxications. En revanche, l'ébulli-tion préalable avec rejet de l'eau de cuisson ne suffisent pas à protéger à coup sûr les convives, des intoxications mortelles ayant été rapportées malgré ces précautions.

Les formes cliniques vont de la banale gastro-entérite au décès par encépha-lopathie hépatique; la mortalité serait de l'ordre de 10 % parmi les malades symptomatiques. Le tableau d'une intoxica-tion avérée débute par des troubles di-gestifs retardés, de 6-8 heures jusqu'à parfois plus de 24 heures, avec vomisdouleurs abdominales et diar-rhée. sements, Surviennent ensuite les signes neurologiques avec coma convulsif; les formes graves se compliquent d'une hémolyse modérée, d'une cytolyse hépa-tique, parfois massive et en général à l'origine du décès, ainsi que d'une at-teinte rénale. La prise en charge est là encore identique à celle des intoxica-tions aiguës par l'isoniazide. L'adminis-tation de N-acétylcystéine (Fluimucil®) mérite d'être tentée en raison de la plus grande propension de ces intoxications à provoquer une hépatite grave, par rapport aux autres formes d'intoxication hydrazinique.

Dr F. Testud

LU POUR VOUS

Gérin M et al (1997) A study of ethylene glycol exposure and kidney function of aircraft de-icing workers. *International Archives of Occupational & Environ-mental Health*, 69: 255-265

La toxicité rénale de l'éthylène glycol (EG) au cours des intoxications aiguës par ingestion est bien connue. L'absorp-tion de fortes doses se traduit par un coma convulsif, une intense acidose mé-tabolique et une insuffisance rénale par nécrose tubulaire aiguë. Celleci résulte pour l'essentiel de la biotransformation oxydative de l'EG en acide oxalique, qui cristallise dans les tubules sous forme d'oxalate de calcium. Les effets de l'expo-sition professionnelle à faible dose sont bien moins documentés, peu d'études ayant été publiées sur le sujet. Les cas d'intoxication par inhalation sont an-ciens, très peu nombreux et en général mal étayés. Il était donc intéressant de faire le point chez les travailleurs expo-sés dans les conditions qui prévalent de nos jours.

Une équipe canadienne a évalué l'im-portance de l'exposition et les effets bio-logiques rénaux des fluides antigel chez 33 employés de l'aéroport de Montréal pendant la saison d'hiver. Des fluides à base d'EG sont en effet pulvérisés en grandes quantités sur les ailes des avions pour prévenir la formation de glace. La concentration d'EG sous forme de vapeurs, faible ou nulle sur la plu-part des prélèvements, n'excédait pas 22 mg/m³, en accord avec la faible volatili-té du produit et les conditions climati-ques. En France, la VLE est de 50 ppm soit 125 mg/m³. La concentration des brouillards d'aérosol était plus impor-tante, atteignant 190 mg/m³, mais sur un nombre faible d'échantillons (0,2 %). Des taux d'EG compris entre 5 et 16 mmol/mol de créatinine ont été retrou-vés sur 13 % des prélèvements urinai-res, témoignant d'une pénétration per-cutanée non négligeable. Une néphro-toxicité infra-clinique a été recherchée par le dosage répété de marqueurs précoces que sont l'albumine, la β2-microglobuline, la RBP (retinol binding protein) et la NAG (N-acétyl-βDgluco-saminidase) urinaires. Aucune anomalie significative n'a été relevée. La seule limite de cette très intéressante étude est la taille relativement faible de la popu-lation étudiée.

Fiorito et al (1997) Liver function alte-rations in synthetic leather workers exposed to dimethylformamide. *Ameri-can Journal of Industrial Medicine*, 32: 255-260

Le diméthylformamide (DMF) est un solvant très utilisé dans l'industrie des fibres polyacrylonitriles et des cuirs synthétiques; on le rencontre égale-ment dans des formulations pesticides et comme excipient de quelques médica-ments vétérinaires (le T61® par exem-ple). Son hépatotoxicité, dose-dépen-dante, est liée à la production de métabo-lites électrophiles qui se lient de maniè-re covalente aux membranes et organites de l'hépatocyte, provoquant la cytolyse. En milieu de travail, le DMF est fréquemment responsable de d'épigastralgies, signes ébrio-narcotiques, syndromes antabuse, ainsi que de brû-lures chimiques retardées des doigts et des mains. Dans la majorité des cas, ces troubles sont en rapport avec des surexpositions accidentelles. En revanche, il n'y a pas de cytolyse hépatique lorsque la concentration atmosphérique en DMF est inférieure à la VME (10 ppm soit 30 mg/m^3).

Une étude transversale a été réalisée dans une usine italienne de similicuir où les dosages métrologiques montrent des concentrations moyennes de l'ordre de 20 mg/m³. Parmi les 75 ouvriers examinés, une forte prévalence de trou-bles digestifs (50 %), de flush du visage (38 %) et palpitations (30 %) est consta-tée. De plus, 22,7 % de l'effectif présen-tent des transaminases élevées contre 4 % dans le groupe contrôle, résultat significatif après prise en compte des facteurs de confusion (hépatites virales, obésité, consommation d'alcool et de médicaments). Malheureusement, l'importance de l'augmentation enzymati-que n'est pas précisée, et on se sait pas s'il s'agit de minimes dépassements de la norme du laboratoire ou d'élévations franches, au moins supérieures à 2-3 N. Ouoiqu'il en soit, l'article met l'accent sur la nécessaire protection des tégu-ments compte-tenu de l'excellente péné-tration percutanée du DMF, non seule-ment en cas de contact direct avec le liquide, mais également lorsque le sol-vant est en phase vapeur.

Yamaura K et al (1997) Recurrent ven-tricular tachyarrhythmias associated with QT prolongation following hydro-fluoric acid burns. *Clinical Toxicology*, 35: 311-313

Les complications systémiques des brû-lures cutanées par l'acide fluorhydrique (HF) sont en rapport avec l'hypocal-cémie profonde induite par l'ion fluor, à l'origine d'une atteinte de la contractili-té musculaire et myocardique responsa-ble d'une inefficacité circulatoire. En outre, l'hypocalcémie stimule les canaux potassiques Ca-dépendants et s'accompa-gne d'une hyperkaliémie majeure, à l'origine de troubles du rythme cardia-que. Ces intoxications, parfois mortelles, sont l'apanage d'accidents industriels impliquant de l'HF anhydre ou très con-centré, en règle à plus de 50 %. A notre connaissance, l'observation cidessous est la première à rapporter des troubles systémiques graves avec une concen-tration en HF aussi basse.

Un travailleur japonais de 64 ans est massivement aspergé d'HF à 30 % lors de l'explosion d'un camionciterne. Il est immédiatement douché sur place. En milieu spécialisé, des brûlures sur 44 % de la surface corporelle sont relevées. A la 3ème heure, la calcémie totale est norma-le mais la fraction ionisée, meilleur reflet de la calcémie "efficace", est à 0,44 mmol/l pour une normale à 1,2. A la 5ème heure, malgré une recharge calcique entreprise au vu de ce taux, le patient tachycardie présente une ventriculaire rapidement suivie de fibrillation (FV). 8 cardioversions seront néces-saires pour venir à bout des épisodes de TV et FV, récidivants pendant 80 mn alors même que la fraction ionisée est subnormale à 0,9 mmol/l. La guérison s'est faite sans séquelle.

Dr F. Testud

INFORMATIONS DIVERSES

Vient de paraître

Pathologie Toxique en milieu de Travail, F. Testud. 2ème édition revue et augmen-tée, 1998, ESKA, Paris.

Pharmacologie et Toxicologie Médico-légale, P. Kintz et col. 1998, Elsevier, Option-Bio, Paris.

Information brève

L'arrêté du 1^{er} juin 1998 relatif à la liste des centres hospitaliers régionaux (CHR) comportant un centre antipoison autorise :

les Hospices civils de Lyon, l'Assistance publique de Marseille, le CHR de Nancy, et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris à faire fonctionner un centre antipoison.

Les Hôpitaux universitaires de Stras-bourg ainsi que les CHR d'Angers, Lille et Rennes sont autorisés sous réserve d'une mise en conformité dans un délai de 1 an.

Les CHR de Bordeaux et Toulouse sont autorisés à faire fonctionner une garde alternée entre les 2 centres antipoison.

En annexe est précisée la compétence géographique de chacun des centres antipoison. Pour celui de Lyon, il s'agit des régions Auvergne et Rhône-Alpes.